



Centre de loisirs intercommunaux Pendant les vacances scolaires Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

Accueil de loisirs Gémens

Lieu : Gémens et au Cmcas

Agréé DDCS 038ORG298

Le centre de Gémens Multisites est ouvert en priorité aux communes Estrablin, Eyzin-Pinet, Septème, Moidieu-Détourbe, Saint-Sorlin-de-Vienne, Meyszieux

DATES D'OUVERTURE

Du Lundi 8 Juillet au Jeudi 29 Août 2019

(Fermé du 12 au 16 Août)

« Et en août uniquement sur Gémens »

HORAIRES D'OUVERTURE

Enfants de 3 ans à 10 ans

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Notre pédagogie : respecter le rythme de votre enfant...

Le matin : accueil échelonné de 7h30 à 9h30.

Le soir : départ des enfants entre 17h et 18h30.



Jeunesse Loisirs Multisports Septème

J.L.M.S

VACANCES ETE 2019

Du 8 au 26 juillet

Du 26 AU 30 août

Stage pour les enfants de 4 à 14 ans

Au Gymnase de Septème

ACTIVITÉS SPORTIVES, LUDIQUES ET PÉDAGOGIQUES DANS LE RESPECT DU BIEN VIVRE ENSEMBLE !

Respect du rythme de chaque enfant
Animateurs diplômés avec BAFA, BPJEPS...

Inscription à la journée ou à la semaine

Horaires: 8h45-16h45 avec possibilité d'accueil de 8h à 18h

Renseignements et inscriptions
Anais : 06 99 76 20 30 ou centinelajms@gmail.com
www.septeme.fr (Vie pratique/Périscolaire/J.L.M.S)

Permanences au Gymnase de Septème :

Mairie de septeme



ENCADREMENT

Les projets pédagogiques des accueils de loisirs sont portés par des directeurs et directrices, diplômés, accompagnés par des équipes d'animateurs brevetés et qualifiés BAFA, BAFD, CQP, ou stagiaires BAFA...



MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Toutes les dates et infos sur les sites internet de vos communes

Rappel : Pour toute inscription merci de venir impérativement avec les pièces suivantes :

Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé.

Numéro et attestation de votre quotient familial CAF.

Nom et numéro de police d'assurance en responsabilité civile.

En cas d'allergie alimentaire : fournir une attestation médicale.

L'accueil de loisirs Gémens

« Multisites André Boucher »

Accueil enfants de 3 ans à 10 ans

Vacances scolaires

2 lieux d'accueil

A Gémens et au Cmcas

(Sauf à Noël et semaine du 15 août)

Tel : (aux heures d'ouvertures) : 04 74 57 60 89

Contact Mairie Estrablin : 04 74 59 44 00

Autres contact Mairie :

Eyzin-Pinet, Septème, Moidieu-Détourbe,
Saint-Sorlin-de-Vienne, Meyssiez

Renseignements : ww.estrablin.fr



L'accueil de loisirs « Multisites Point jeunes »

Accueil jeunes

de 10 ans à 18 ans

ESTRABLIN : PLACE DE LA PAIX

Contact : 04 74 58 02 91

pointjeunes@estrablin.fr



L'accueil de loisirs « Jeunesse Loisirs Multisports »

Accueil enfants & jeunes

de 4 ans à 14 ans

SEPTEME : au Gymnase

Contact : 06 99 76 20 30

centrejms@gmail.com

Renseignements : www.septeme.fr

TARIFS D'INSCRIPTIONS (en vigueur au 01/01/19)

AU PLAISIR D'ACCUEILLIR VOS ENFANTS ET JEUNES DANS NOS STRUCTURES !



Accueil de loisirs



Gémens "A. Boucher"

ETE 2019

3-10 ANS Gémens Estrablin

Inscriptions

Les permanences auront lieu

Lundi 27 mai de 9h à 11h

Mardi 28 Mai de 14h à 18h30

Mercredi 29 Mai de 9h à 12h

Accueil Août
Point Jeunes
du 26 au 29
Nouveau CM2

CAMPS ETE

(CP/CE1): du 9 au 12
(Ce2/Cm1): du 15 au 19
(Cm2/6ème): du 8 au 12

Lundi 3 juin de 9h à 11h00

Mardi 4 juin de 14h à 18h30

Mercredi 5 juin de 9h à 12h

Jeudi 6 juin de 14h à 18h30

Info séjours : 14 et 20 Mai à la Maison des Associations 18h 30

Mairie : 04 74 59 44 00 * Gémens : 04 74 57 60 89 Cmcas : 04 74 20 41 70 aux heures d'ouvertures
Point Jeunes : 04 74 58 02 91- 06 84 31 62 65 Autre contact : Mairie de votre commune



INSCRIPTIONS ÉTÉ 2019

Accueil
de loisirs

10/17 ans

Séjour
et camps

Les permanences auront lieu au Point jeunes (Maison des Associations)

Lundi 27 mai - 9h/11h

Mardi 28 mai - 9h/12h et 13h/18h

Mercredi 29 mai - 10h/12h et 13h/18h



Accueil nouveaux
CM2 du 26 au 29
août

Lundi 3 juin - 9h/11h

Mardi 4 juin - 9h/12h et 13h/18h

Mercredi 5 juin - 10h/12h et 13h/18h

Jeudi 6 juin - de 14h à 18h30

Inscriptions communes extérieures : Mercredi 5 juin

Pensez à vous munir du : * Carnet de santé de votre enfant * N° d'Allocataire Caf * Attestation Quotient familial Caf